

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

FÉVRIER 2026

À LA UNE

Le Comité des loisirs Sainte-Hélène-de-Bagot en collaboration avec la FADOQ vous invite à

Le samedi 14 mars 2026 de 13 h à 17 h au chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

On vous attend en grand nombre !

Une journée d'activités intergénérationnelles qui plaira à toute la famille.

Sur place :

- Camion de rue « Queues de Castor » 12 h à 17 h (Poutine et Queues de Castor)
- Tours de charrette en tracteur
- Jeux d'adresse
- Mascottes et maquilleuse
- Concours de dessins
- Tire sur la neige, gracieuseté de la Ferme Gino Petit
- Petit bar au profit du comité des loisirs Ste-Hélène

Et encore plus de surprises!



Loisirs en Fête

- 3 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 5 RÉSUMÉS DES PROCÈS-VERBAUX
- 11 AVIS PUBLICS
- 12 TAXES 2026
- 13 IMPACTS DE COUPER DES ARBRES DANS LA RIVE
- 15 DEMANDE D'INTÉGRATION – CAMP DE JOUR
- 16 CAMP DE JOUR – EMPLOIS
- 17 INSCRIPTION AU SOCCER
- 17 SOCCER – ENTRAÎNEURS ET ARBITRES RECHERCHÉS
- 19 BRUNCH DE LA FABRIQUE
- 20 BOURSE AGRICOLE – LA PETITE SAVOIE
- 22 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL
- 23 LIVRAISON ET RÉPARATION DES BACS BLEUS ET VERTS
- 24 INSCRIPTION – PASSE-PARTOUT

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton



Prendre note qu'en cas de pluie, l'événement sera annulé.

Bonne lecture!

Restez informés via www.saintehelenedebagot.com



Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot



Loisirs Sainte-Hélène

La Municipalité VOUS INFORME

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



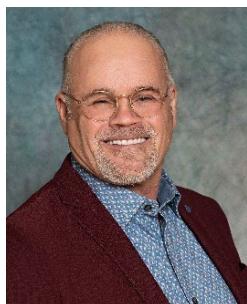
RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

CONSEILLÈRE 1



HÉLÈNE DUFAUT
450 888-0024

CONSEILLER 3



ROBERT CHEVRIER
450 502-4411

CONSEILLER 5



MICHEL DAIGLE
450 230-2230

CONSEILLER 2



MARTIN DOUCET
450 502-0457

CONSEILLER 4



PIERRE PARÉ
450 278-2327

CONSEILLER 6



DANIEL PLANTE
819 388-0036

MUNICIPALITÉ

421, 4^e Avenue
450 791-2455

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Micheline Martel, directrice générale
Poste 2240 – dg@saintehelenedebagot.com

Lucie Chevrier, directrice générale adjointe
Poste 2250 – dga@saintehelenedebagot.com

Brigitte Gendron, technicienne administrative
Poste 2340 – info@saintehelenedebagot.com

Martine Lupien, adjointe administrative
Poste 0 – mun@saintehelenedebagot.com

Olivia Bourque, coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 – loisir@saintehelenedebagot.com

Charles Gaucher, directeur des travaux publics
Poste 2260 – travauxpublics@saintehelenedebagot.com

Francis Rajotte, directeur du service incendie
incendie@saintehelenedebagot.com

Raymond Lessard, inspecteur municipal en bâtiment
Poste 2230 – inspecteur@saintehelenedebagot.com

Horaire : Mardi, mercredi et jeudi, sur rendez-vous

- **Centre communautaire** : 421, 4^e Avenue
- **Chalet des loisirs** : 400, 2^e Rue
- **Bibliothèque** : 670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue



EN CAS D'URGENCE

EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

EXEMPLES D'UNE URGENCÉ :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Problème de circulation

CONTACTEZ LES TRAVAUX PUBLICS AU

450 250-2481

La Municipalité VOUS INFORME



Mot de la directrice générale **Micheline Martel, OMA**

Chers hélénaises et hélénais,

Cet hiver a été long et froid et j'espère que chacun de vous garde l'espoir de voir bientôt apparaître les premiers bourgeons et les brins d'herbe revenir parmi nous pour nous gonfler d'une énergie positive.

À la Municipalité, cette période de l'année sert à clôturer l'exercice précédent, mais plus particulièrement à préparer les nombreux projets qui se déployeront au printemps et à l'été. Entre les travaux réguliers, les projets à finaliser et les chantiers spéciaux, notre équipe est déjà bien à l'œuvre.

Nous planifions notamment des interventions sur les infrastructures routières ainsi que des ajustements au réseau pluvial. Ces travaux visent à maintenir nos installations en bon état et à éviter les réparations d'urgence, qui sont toujours plus coûteuses. Le conseil en est pleinement conscient et investit chaque année afin de prévenir des situations qui pourraient devenir problématiques avec le temps.

L'un des grands dossiers de 2026 sera la poursuite de la recherche en eau. Cet enjeu est primordial pour éviter toute situation de vulnérabilité. Grâce aux efforts des citoyens pour modérer leur consommation d'eau potable et à la mise en service du nouveau puits PE-7, la Municipalité a pu traverser l'année dernière sans recourir à la livraison d'eau. Je tiens à remercier sincèrement tous ceux et celles qui sont sensibilisés à l'importance d'utiliser l'eau potable de façon responsable.

D'autres projets sont aussi prévus, notamment quelques améliorations à notre bibliothèque municipale, la finalisation du parc de la Gare et la réfection des toitures des galeries et du balcon du presbytère.

La Municipalité tente de vous tenir informés de ce qui se passe sur son territoire. Je vous invite à vous abonner à l'infolettre dont l'inscription est possible sur notre site Internet ou à suivre notre page Facebook : Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot. Cela vous permettra de recevoir des nouvelles entre les parutions du Bagotier, publié dix fois par année.

Je rappelle également que Le Bagotier présente un résumé des séances du conseil. Pour consulter les procès-verbaux complets, les avis publics, les règlements ou toute autre information utile, notre site Internet demeure la meilleure ressource. Il est convivial et facile à naviguer.

En terminant, je voulais conclure sur le fait que vous avez reçu votre compte de taxes pour l'année 2026. Malgré l'inflation et la mise à jour du rôle d'évaluation, la Municipalité a réussi, pour une deuxième année consécutive, à ne pas augmenter la taxe foncière de base. Nous en sommes bien fiers. Nous espérons que la conjoncture économique nous permettra de maintenir cette tendance dans les années à venir, tout en poursuivant l'offre de services et les améliorations aux infrastructures sous notre juridiction.

Je vous souhaite une belle fin d'hiver, soyez prudents et gardez le moral, car chaque jour est un cadeau!

Prochaine séance du conseil
3 mars 2026
au bureau municipal
421, 4^e Avenue
à 19 h 30

AVIS PUBLICS

- Pour consulter les avis publics :
- * 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
 - * 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
 - * www.saintehelenedebagot.com (onglet Avis publics)



**La Municipalité
VOUS INFORME**

Il n'est jamais trop tard pour les membres du conseil et les employés de vous souhaiter une très bonne année 2026, empreinte de santé, de bonheur et de joie.



**Résumé du procès-verbal
13 JANVIER 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 13 janvier 2026 - Résumé de certains sujets.

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE	
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
1.2	Période de questions;
2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
2.1	Ordre du jour – Adoption;
2.2	Procès-verbaux – Adoption;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;
2.4	États comparatifs – Dépôt;
3 SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;
3.3	Responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise – Demande d'appui;
3.4	Reconnaissance de l'excellent travail de l'équipe de recherche des causes et circonstances en incendie (RCCI) – Prendre acte;
3.5	Caserne – Remplacement d'un aérotherme – Approbation;
3.6	Quai des pompiers – Accès à l'eau sécuritaire conformément à une demande de la CNESST – Construction – Ratification;
3.7	Service incendie – Embauche d'une pompier recrue – Approbation;
4 TRANSPORT	
4.1	Appel d'offres sur invitation pour le pavage-rapiéçage 2026 – Octroi;
5 HYGIÈNE DU MILIEU	
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);

5.2	OBV Yamaska – Renouvellement d'adhésion et nomination du représentant de la Municipalité – Approbation;
5.3	Appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour l'opération des ouvrages pour l'eau potable et les eaux usées – Octroi;
6 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
6.1	Politique de la famille – Politique municipalité amie des aînés (MADA) – Représentants désignés – Nominations;
6.2	Journées de la persévérance scolaire – Proclamation;
7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
7.1	Régime transitoire – Reddition de comptes 2025 – Prendre acte et transmission;
7.2	Rapport des permis émis en 2025 – Prendre acte;
7.3	Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe – Consultation annuelle concernant le développement immobilier et planification des besoins en espaces 2026-2031 – Prendre acte;
7.4	Projet domiciliaire A. Lévesque – Statut du lit d'écoulement lot numéro 1 956 561 – Prendre acte;
8 TRAVAUX PUBLICS	
8.1	Tracteur pour le déneigement des trottoirs et la tonte de pelouse – Acquisition – Autorisation;
9 LOISIRS ET CULTURE	
9.1	MRC des Maskoutains – Parc de la Gare – Subvention FDR acceptée – Prendre acte – Autorisation de production de la reddition;
10 AFFAIRES DIVERSES	
11 PÉRIODE DE QUESTIONS	
12 CLÔTURE DE LA SÉANCE	

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé les dépenses suivantes en incendie, soit la subvention annuelle de 700 \$ et l'achat de cinq habits de combat au montant de 3 295,03 \$ chacun, avant les taxes applicables.

3.4 Reconnaissance de l'excellent travail de l'équipe de recherche des causes et circonstances en incendie (RCCI) – Prendre acte

À la suite de félicitations de la Promutuelle pour la reconnaissance de l'excellent travail de l'équipe de recherche des causes et circonstances en incendie (RCCI), la Ville de Saint-Pie a informé les municipalités participantes à l'entente et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a appuyé la mention de félicitations.

3.5 Caserne – Remplacement d'un aérotherme – Approbation

Le conseil a approuvé l'acquisition et l'installation d'un aérotherme pour la caserne, au montant de 5 597,00 \$, avant les taxes applicables, par la compagnie Pyrogaz inc., puisque celle en place est brisée et est trop désuète pour pouvoir être réparée.

3.6 Quai des pompiers – Accès à l'eau sécuritaire conformément à une demande de la CNESST – Construction – Ratification

Le conseil a autorisé la construction d'un quai afin de rendre l'accès au point d'eau des pompiers sécuritaire, et ce, à la demande de la CNESST et dont la Municipalité de Saint-Nazaire paiera la moitié des coûts.

3.7 Service incendie – Embauche d'une pompier recrue – Approbation

Le conseil a procédé à l'embauche de madame Maude Desbiens au poste de pompier recrue, à titre de pompier volontaire à temps partiel et dont le salaire et les conditions sont énumérés à la Politique des conditions de travail.

Résumé du procès-verbal

13 JANVIER 2026

4.1 Appel d'offres sur invitation pour le pavage-rapiéçage 2026 – Octroi

Chaque année, la Municipalité prépare et transmet le devis de pavage rapiéçage, dont cinq fournisseurs ont déposé leur soumission. Le conseil a octroyé le contrat de pavage-rapiéçage des routes municipales pour l'année 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Drummond inc., au montant de 144,93 \$ la tonne, avant les taxes applicables, donc pour un maximum de 752 tonnes, et ce, pour un montant maximal de 109 000 \$, avant les taxes applicables, selon les termes et modalités déterminées à l'appel d'offres.

5.2 OBV Yamaska – Renouvellement d'adhésion et nomination du représentant de la Municipalité – Approbation

Le conseil a autorisé le renouvellement d'adhésion à l'OBV Yamaska, au montant de 100 \$ pour l'année 2026 et a procédé à la nomination de monsieur Michel Daigle à titre de représentant de la Municipalité pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029.

5.3 Appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour l'opération des ouvrages pour l'eau potable et les eaux usées – Octroi

Conséquemment à la fin du contrat actuel de services professionnels d'assistance à l'opération des ouvrages de traitement des eaux qui prend fin le 31 mars 2026, la Municipalité a préparé et transmis l'appel d'offres, dont trois soumissions ont été reçues.

Le conseil a octroyé le contrat de services professionnels d'assistance à l'opération des ouvrages de traitement des eaux, à l'égard de l'eau potable et des eaux usées, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Nordikeau, au montant de 85 116,00 \$, avant les taxes applicables, tel qu'il appert à la proposition relative à l'appel d'offres, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2028 inclusivement.

6.1 Politique de la famille – Politique municipalité amie des aînés (MADA) – Représentants désignés – Nominations

Puisque la Municipalité a adopté sa Politique de la famille pour son territoire, ainsi que sa Politique amie des aînées (MADA), le conseil a nommé pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029 monsieur Martin Doucet à titre de représentant de la famille et madame Hélène Dufault à titre de représentante des aînées.

6.2 Journées de la persévérance scolaire – Proclamation

Le conseil a déclaré les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire et appui la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage pour valoriser l'éducation comme un véritable levier de développement pour la communauté. Elle invite les citoyens à encourager les jeunes dans leur poursuite et leur réussite scolaire.

Résolution 19-01-2026 complète sans abrégé.

7.4 Projet domiciliaire A. Lévesque – Statut du lit d'écoulement lot numéro 1 956 561 – Prendre acte

19-01-2026

CONSIDÉRANT la rencontre de suivi tenue le 10 décembre 2025 entre l'équipe du promoteur, monsieur André Lévesque, pour son développement domiciliaire et l'équipe technique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le dépôt par monsieur Lévesque d'un rapport d'étude hydrique, préparé par monsieur Jonathan Roy, biologiste et président de J.R. Environnement inc.

CONSIDÉRANT que depuis le début du projet la Municipalité demande au promoteur à ce qu'il n'y ait aucun rejet d'eau pluviale vers la 5^e Avenue pour éviter toute inondation ou surcharge du réseau pluvial;

CONSIDÉRANT que le promoteur avait demandé l'aide de la Municipalité pour confirmer le statut du lit d'écoulement et que la Municipalité avait fait valider par son ingénieur s'il était sur les cartes ministérielles, lesquelles ne faisaient pas état d'un cours d'eau à cet emplacement et que la MRC des Maskoutains a requalifié ce lit d'écoulement à titre de fossé, transmettant une lettre et une carte mise à jour, transmise également au promoteur;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre du 10 décembre dernier, le promoteur a tenté d'insinuer que la Municipalité ne l'avait pas avisé qu'une validation par un biologiste serait nécessaire s'il voulait valider le statut, et ce, puisque celui-ci a refait des plans, alors que le 30 juin 2025, suite à la confirmation par la MRC du statut de fossé du lit d'écoulement, la directrice générale a confirmé par courriel au promoteur que si ce dernier jugeait qu'une validation était requise qu'il lui était possible, à ces frais, d'accorder un mandat abrégé à un biologiste afin de procéder à une vérification, et ce, avant de retoucher ses plans;

CONSIDÉRANT que ledit rapport de l'étude hydrique donne un résultat en conclusion d'une analyse basée sur des données LiDAR et non sur les cartes ministérielles et ne confirme pas, mais plutôt soulève un doute jugé raisonnable par le professionnel, quant à la cartographie des cours d'eau du GRHQ, malgré le fait que ce lit d'écoulement n'est pas sur les cartes du ministère et a été reconnu à titre de fossé par la MRC des Maskoutains;

Résumé du procès-verbal

13 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que ledit rapport mentionne que selon le professionnel biologiste, il est d'avis que l'aménagement du système de gestion d'eau pluviale dans le cadre du futur projet domiciliaire n'entraînera pas de problématique additionnelle, alors que les analyses de cet énoncé sont basées sur des données LiDAR, alors qu'une étude hydraulique spécifique doit être faite par un ingénieur pour affirmer que la capacité des canalisations et le débit sont conformes à ne pas causer d'inondation ou de surcharge du réseau pluviale dans l'avenir, et ce, aux frais du promoteur et seulement si ce lit d'écoulement était reconnu à titre de cours d'eau par les instances décisionnelles qui en ont la juridiction;

CONSIDÉRANT que le rapport fait par le biologiste n'a pas été fait dans la période normale requise pour effectuer ce type de rapport, pour pouvoir tenir en compte les nombreux aspects requis pour cette analyse, alors que ledit rapport a été fait en novembre 2025;

CONSIDÉRANT l'éventualité où le promoteur fait la demande au ministère et que celui-ci décide de modifier le statut pour le qualifier en cours d'eau, alors le promoteur devra prendre en compte de remettre à la MRC des Maskoutains tous les documents requis au Règlement des cours d'eau signés et scellés par un ingénieur, afin qu'il puisse en faire l'analyse et juger de sa teneur, et ce, obligatoirement pour tout développement résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel dans un périmètre d'urbanisation, selon les spécificités de la Réglementation en vigueur au moment de sa requalification, s'il y a lieu, et ce, à ses frais;

CONSIDÉRANT que si le lit d'écoulement est requalifié en cours d'eau, il y aura lieu de remettre une étude hydraulique à la Municipalité, faite par un ingénieur pour l'analyse des débits et des canalisations sur l'ensemble de la ligne de rejet des eaux pluviales, jusqu'à l'aboutissement à la rivière Chibouet, et ce, aux frais du promoteur;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt du rapport du biologiste, qui est à notre avis incomplet, le promoteur doit, s'il veut faire une demande de validation de la qualification du lit d'écoulement à titre de cours d'eau, le faire auprès de la seule instance décisionnelle qui peut en juger, soit le ministère de l'Environnement et en informer la MRC des Maskoutains, puisqu'une telle décision ne relève pas de la juridiction de la Municipalité, même si le promoteur insiste pour obtenir une réponse de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Paré,
Appuyée par monsieur Daniel Plante,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution; et

DE PRENDRE ACTE du rapport d'étude hydrique déposé par monsieur André Lévesque, le 10 décembre 2025, préparé par monsieur Jonathan Roy, biologiste et président de J.R. Environnement inc., et

D'INFORMER monsieur André Lévesque que la Municipalité n'a pas juridiction pour statuer sur la qualification d'un lit d'écoulement et ne se prononcera pas sur ce sujet, car cette juridiction relève du ministère de l'Environnement; et

D'INFORMER monsieur André Lévesque que la Municipalité s'en tient aux faits constatés au moment d'écrire cette résolution, soit qu'elle a pour information que le lit d'écoulement n'est pas qualifié en cours d'eau sur les cartes du ministère et est qualifié en fossé sur les cartes de la MRC des Maskoutains.

8.1 Tracteur pour le déneigement des trottoirs et la tonte de pelouse – Acquisition – Autorisation

La Municipalité est responsable du déneigement des trottoirs, là où elle le désigne et elle doit assurer la sécurité des biens et des personnes. Certaines problématiques ont été portées à l'attention du conseil en décembre 2025 concernant la sécurité et l'efficacité, puisque certains trottoirs de la Municipalité ne sont pas de largeur standard et qu'un plus petit tracteur assurerait un travail plus sécuritaire et performant pour le déneigement des trottoirs.

Le conseil a autorisé l'acquisition d'un tracteur, au montant de 47 213 \$, avant les taxes applicables, auprès de la compagnie Kubota Drummondville / Yamaska, la dépense sera couverte par une affectation du montant taxes nettes de l'achat à partir du surplus non affecté.

9.1 MRC des Maskoutains – Parc de la Gare – Subvention FDR acceptée – Prendre acte – Autorisation de production de la reddition

Le conseil a pris acte et remercie la MRC pour l'octroi de la subvention d'un montant de 20 000 \$ dans le cadre du programme de Fonds de développement rural (FDR), à la Municipalité pour la mise en place de la phase 3 du parc de la Gare.

Résumé du procès-verbal

3 FÉVRIER 2026

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE	
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
1.2	Période de questions;
2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
2.1	Ordre du jour – Adoption;
2.2	Procès-verbaux – Adoption;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;
2.4	États comparatifs – Dépôt;
2.5	Fonds réservés pour les élections – Affectation;
2.6	MAMH – Programmation 2 au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) – 2024-2028 – Reddition de comptes partielle – Ratification;
2.7	MAMH – Programmation 3 au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) – 2024-2028 – Programmation de travaux – Autorisation et engagement – Approbation;
2.8	SHQ – Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton – Budget 2026 – Approbation;
2.9	ADMQ – Congrès annuel – Participation de la directrice générale – Approbation;
2.10	Société d'Habitation du Québec (SHQ) – Demande de remise en place de l'aide financière dans le cadre du Programme Petits établissements accessibles (PEA);
3 SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Aide-préventionniste ponctuel pour la saison estivale 2026 – Embauche;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;
3.3	Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une entraide mutuelle et de réponse automatique pour la protection incendie entre les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Germain-de-Grantham – Approbation;
4 TRANSPORT	
4.1	MRC des Maskoutains – Redevances du programme Carrières et sablières – Prendre acte;
4.2	MRC des Maskoutains – Mandat d'ingénierie – Resurfaçage chemin Brouillard – Octroi;

4.3	MRC des Maskoutains – Mandat d'ingénierie – Ponceau 1 ^{re} Avenue, coin rang Saint-Augustin – Octroi;
4.4	MRC des Maskoutains – Mandat d'ingénierie – Élargissement de l'accotement 4 ^e Avenue – Octroi;
4.5	MRC des Maskoutains – Taxe sur les immatriculations pour les véhicules applicable pour le financement du transport – Refus;
5 HYGIÈNE DU MILIEU	
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
5.2	MRC des Maskoutains – Cours d'eau Chibouet – Travaux d'entretien des branches 81, 82 et 165 – Factures relatives à la réception provisoire – Paiement – Approbation;
5.3	Règlement numéro 647-2026 relatif aux branchements aux réseaux d'égouts de la Municipalité – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;
5.4	Déclaration des volumes d'eau – Année 2025 – Prendre acte;
6 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
7.1	Comité de démolition – Représentants des élus – Nominations;
7.2	PIIA – Demande de permis de rénovation pour le 385, 5 ^e Avenue, lot numéro 1 956 707 – Approbation;
7.3	Règlement de zonage – Demande de modification des zones 205-P et 106 pour l'ajout de projets intégrés – Approbation;
8 TRAVAUX PUBLICS	
8.1	Contrat pour le nettoyage de fossés municipaux 2026 – Octroi;
9 LOISIRS ET CULTURE	
9.1	Matinées gourmandes – Municipalité hôte le samedi 9 mai 2026 – Engagements et confirmation;
10 AFFAIRES DIVERSES	
11 PÉRIODE DE QUESTIONS	
12 CLÔTURE DE LA SÉANCE	

2.5 Fonds réservés pour les élections – Affectation

En concordance à l'application du Règlement concernant la création d'un Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires, le conseil a autorisé l'affectation d'un montant de 34 974 \$, à partir du Fonds réservé pour les élections au budget régulier de l'année 2025 pour assumer les frais relatifs à l'élection du 2 novembre 2025, incluant l'ensemble des processus préparatoires, accessoires et matériels et de suivis.

2.7 MAMH – Programmation 3 au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) – 2024-2028 – Programmation de travaux – Autorisation et engagement – Approbation

Le conseil a approuvé le contenu de la demande de subvention de la programmation de travaux numéro 3 dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) – 2024-2028 et son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Résumé du procès-verbal

3 FÉVRIER 2026

2.9 ADMQ – Congrès annuel – Participation de la directrice générale – Approbation

Le conseil a autorisé l'inscription de madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière, au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au montant de 603 \$, avant les taxes applicables, qui aura lieu à Québec les 17, 18 et 19 juin 2026, en plus du remboursement des dépenses, relativement à l'objectif de formation continue.

2.10 Société d'Habitation du Québec (SHQ) – Demande de remise en place de l'aide financière dans le cadre du Programme Petits établissements accessibles (PEA)

À la suite d'une demande d'appui de la Fabrique de Sainte-Hélène qui désire obtenir une subvention du gouvernement pour faire aménager un ascenseur à l'église, pour avoir accès à toute personne au rez-de-chaussée, mais aussi au sous-sol, la Municipalité a fait les validations et le programme visé est actuellement inaccessible.

Le conseil, en appui à la Fabrique de Sainte-Hélène, a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de voir à la possibilité de rendre à nouveau le Programme Petits établissements accessibles (PEA) disponible dans un esprit de permettre l'accès aux établissements à toute la population, incluant aux personnes handicapées, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes aînées et également aux parents avec de jeunes enfants.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Aide-préventionniste ponctuel pour la saison estivale 2026 – Embauche

Le conseil a approuvé, comme les dernières années, l'embauche temporaire de monsieur Jérémie Caron, à titre d'aide-préventionniste, pour un maximum de 168 heures, pour la période estivale 2026.

3.3 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une entraide mutuelle et de réponse automatique pour la protection incendie entre les Municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Germain-de-Granham – Approbation

Puisqu'il est prudent et source de bonne gestion de mettre en place des ententes d'entraide en incendie, non seulement pour assurer la sécurité des citoyens, mais également pour atteindre les normes prescrites au Schéma en sécurité incendie et également avoir un tarif raisonnable lors de telles interventions, le conseil a approuvé l'Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une entraide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie entre la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et la Municipalité de Saint-Germain-de-Granham.

4.1 MRC des Maskoutains – Redevances du programme Carrières et sablières – Prendre acte

Le conseil a pris acte des redevances du Programme des carrières et sablières de la MRC des Maskoutains, pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2025 avec des montants à recevoir par le biais de ces redevances de 858,15 \$ et de 15 838,86 \$.

4.2 MRC des Maskoutains – Mandat d'ingénierie – Resurfaçage chemin Brouillard – Octroi

Le conseil a octroyé le mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour les services professionnels afin d'effectuer des travaux de resurfaçage sur une partie du chemin Brouillard, au montant estimé de 6 760,85 \$ pour la phase de conception et au montant de 5 284,25 \$ pour la phase de réalisation, le tout avant les taxes applicables.

4.3 MRC des Maskoutains – Mandat d'ingénierie – Ponceau 1^{re} Avenue, coin rang Saint-Augustin – Octroi

Le conseil a octroyé le mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour les services professionnels afin d'effectuer des travaux de remplacement d'un ponceau sur la 1^{re} Avenue, au coin du rang Saint-Augustin, au montant estimé de 4 527,55 \$, avant les taxes applicables, pour la conception des plans pour construction; et

D'APPROUVER que les travaux et la surveillance soient réalisés à l'interne pour ce projet, avec l'aide des fournisseurs nécessaires, à être soumis au conseil.

4.4 MRC des Maskoutains – Mandat d'ingénierie – Élargissement de l'accotement 4^e Avenue – Octroi

Dans l'objectif de valider les possibilités quant à la mise en place d'un accotement sur la 4^e Avenue à partir du cimetière jusqu'au noyau résidentiel en milieu rural de cette même voie routière, le conseil a octroyé le mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour les services professionnels afin d'effectuer l'analyse des possibilités de mise en place d'un accotement sur une partie de la zone rurale de la 4^e Avenue, au montant estimé de 3 703,00 \$, avant les taxes applicables, pour la phase de conception, selon l'option retenue par le conseil.

Résumé du procès-verbal

3 FÉVRIER 2026

4.5 MRC des Maskoutains – Taxe sur les immatriculations pour les véhicules applicable pour le financement du transport – Refus

La Municipalité a reçu une demande de la MRC des Maskoutains pour consultation auprès de chaque conseil municipal des 17 municipalités membres de la MRC concernant la taxe sur les immatriculations pour les véhicules applicable pour le financement du transport collectif sur le territoire. Il est important de noter que si ce moyen de financement est approuvé par une majorité à la MRC, alors la Municipalité ne pourra pas s'y soustraire.

Le conseil a refusé l'implantation d'une taxe sur les immatriculations pour le financement du transport collectif et a aussi mentionné plusieurs aspects à retenir, tels que le paiement égalitaire, actuellement fait sur la base de quote-part, rétablir la part de l'utilisateur payeur sans gratuité sur certaines plages horaires afin de rétablir le trio de payeurs normalement prévu au cadre normatif, soit le ministère par les subventions, la part municipale et la part de l'utilisateur-payeur.

5.2 MRC des Maskoutains – Cours d'eau Chibouet – Travaux d'entretien des branches 81, 82 et 165 – Factures relatives à la réception provisoire – Paiement – Approbation

Le conseil a autorisé le paiement des factures de la MRC des Maskoutains, relativement aux réceptions provisoires pour les travaux d'entretien de la rivière Chibouet pour les branches 81, 82 et 165, au montant de 13 856,84 \$, de 40 450,47 \$ et de 7 960,14 \$, sans taxes, lesquelles seront remboursables par les propriétaires des immeubles situés dans les bassins versants concernés lors de la réception définitive avec la facture finale.

5.3 Règlement numéro 647-2026 relatif aux branchements aux réseaux d'égouts de la Municipalité – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement portant sur les branchements aux réseaux d'égouts municipaux et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 540-2019. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité ou en consultation au bureau municipal sur les heures ouvrables.

7.1 Comité de démolition – Représentants des élus – Nominations

Chaque année, trois (3) élus doivent être nommés pour former le Comité de démolition ayant pour fonction d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tous les autres pouvoirs prévus au chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le conseil a nommé messieurs Robert Chevrier et Pierre Paré ainsi que madame Hélène Dufault à titre de membres du Comité de démolition, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, et monsieur Martin Doucet, à titre de membre substitut.

7.2 PIIA – Demande de permis de rénovation pour le 385, 5^e Avenue, lot numéro 1 956 707 – Approbation

Le conseil a accordé le permis de rénovation, afin de permettre les travaux proposés dans le document déposé avec sa demande, par Gestion Roy Immobilier inc., représenté par monsieur Patrick Roy, pour le bâtiment principal situé sur le lot numéro 1 956 707, soit pour remplacer le revêtement extérieur par un revêtement similaire et 10 fenêtres du même style et aux mêmes dimensions.

7.3 Règlement de zonage – Demande de modification des zones 205-P et 106 pour l'ajout de projets intégrés – Approbation

Le conseil a approuvé la demande de modification de zonage pour les zones 106 et 205-P en permettant les projets intégrés au Règlement de zonage, et ce, en réponse à la demande de modification réglementaire déposée par l'entreprise Gestion Roy Immobilier inc., afin de permettre la construction, sous forme de projets intégrés, d'une habitation multilogement dans la zone 106 en bordure de la rue J.-H.-Fafard et dans la zone 205-P en bordure de la 5^e Avenue.

8.1 Contrat pour le nettoyage de fossés municipaux 2026 – Octroi

À la suite de soumissions demandées auprès de trois (3) fournisseurs concernant les travaux de nettoyage de fossés pour le printemps 2026, pour la location d'équipement d'une pelle mécanique et la main-d'œuvre, le conseil a octroyé le mandat, pour un maximum de 32 heures, à Les Entreprises Alexandre Bond inc., pour la location de la pelle mécanique, incluant la main-d'œuvre, pour quatre (4) jours de travail de 8 heures et le transport, pour un total de 4 700 \$, avant les taxes applicables.

9.1 Matinées gourmandes – Municipalité hôte le 9 mai 2026 – Engagements et confirmation

Le conseil a déclaré la participation de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot afin de recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes 2026, le samedi 9 mai prochain de 9 h à 13 h au centre communautaire, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot et s'est engagé à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'événement et à tenir une activité connexe.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



**AVIS
PUBLIC**

**La Municipalité
VOUS INFORME**

PUBLICATION ANNUELLE OBLIGATOIRE EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément à l'article 20.1 de la *Charte de la langue française* et de l'article 11 du *Règlement sur la langue de l'Administration*, a le devoir de publier le nombre de postes pour lesquels la connaissance ou le niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable de même que le nombre de plaintes reçues et traitées relativement à un manquement relatif à la langue française au 31 décembre 2025.

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé : **0**
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable : **0**
3. Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à un manquement relatif à la langue française : **0**

Ces données sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité, conformément à l'article 20.1 de la *Charte de la langue française*.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 29^e jour de janvier 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, confirme le dépôt du rôle général de perception pour l'année 2026 au bureau municipal, situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0.

L'envoi des comptes de taxes aux contribuables sera fait dans les trente (30) prochains jours, soit dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité à l'adresse mentionnée ci-dessus, selon les modalités suivantes, soit du lundi au jeudi, entre 8 h 30 et midi ou entre 13 h 00 et 16 h 30.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 21 janvier 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

La Municipalité VOUS INFORME

TAXES 2026

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2026 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenus propriétaires, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts.

DATE D'ÉCHÉANCE	
1 ^{er} versement	25 février 2026
2 ^e versement	26 avril 2026
3 ^e versement	25 juin 2026
4 ^e versement	23 septembre 2026

MÉTHODES DE PAIEMENT

Au guichet automatique et sur Internet, il est essentiel d'inscrire votre numéro de matricule de 10 chiffres (qui apparaît sur votre compte de taxes et sur les coupons de versement).

AU BUREAU MUNICIPAL

- En argent comptant;
- Par chèque;
- Par Interac (débit seulement);
- Via la boîte aux lettres extérieure sécurisée (chèque seulement).
- Il est à noter que les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés.

PAR LA BANQUE LAURENTIENNE

- Par transaction électronique. Le fournisseur est « **Mun. Ste-Hélène de Bagot (taxes)** ».
- Au guichet automatique;
- Au comptoir;
- Par téléphone au 1 800 252-1846, options 1, 3, 3 (info générale).

PAR DESJARDINS

- Par Accès D (transaction électronique). Le fournisseur est « **Municipalité Ste-Hélène de Bagot-Taxes (Qc)** »;
- Au guichet automatique;
- Au comptoir;
- Par téléphone au 1 800 224-7737, option 1;
- Service à la clientèle (Accès D) : 1 888 233-2473.

PAR LA POSTE

- En utilisant les coupons joints à votre compte de taxes et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances des versements;
- En libellant les chèques au nom de Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- En postant le tout au bureau municipal : 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0.

PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

- Il est de votre responsabilité de fournir à votre créancier hypothécaire votre compte de taxes dès réception de celui-ci et de vous assurer que les paiements seront effectués aux dates d'échéance afin d'éviter des frais d'intérêts.

PAR LA BANQUE NATIONALE

- Par transaction électronique. Le fournisseur est « **Municipalité Sainte-Hélène de Bagot (taxes)** »;
- Au guichet automatique;
- Au comptoir;
- Par téléphone au 1 844-394-4494, options 1, 3, 3 (pour une entreprise);
- Par téléphone au 1 888 835-6281, option 2 (pour un particulier).

IMPORTANT

À titre de rappel – Vente pour non-paiement de taxes :

La greffière-trésorière doit déposer, tel que prévu au *Code municipal du Québec*, la liste de toute personne ayant un solde impayé pour l'année 2025. Lors de la séance du conseil de mars 2026, la Municipalité devra traiter cette liste en se référant à l'application de la procédure légale prévue au *Code municipal du Québec*, art. 1013 et suivants, relativement à la vente pour non-paiement de taxes. La Municipalité devra à ce moment transférer tous les dossiers ayant un solde pour ces taxes impayées à la MRC des Maskoutains. C'est la MRC des Maskoutains qui procédera à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés ou des terrains, qui aura lieu en juin 2026, ce qui inclura également des frais supplémentaires pour le traitement. Il est à noter qu'aucune entente de paiement ne pourra être prise.



INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Selon l'article 5.8 du Règlement 614-2023 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre minuit (00 h 00) et 7 h, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier de chaque année.



MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DÉNEIGEMENT

Chaque année, lors des collectes, certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordures, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain, à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte.

LES IMPACTS DE COUPER DES ARBRES DANS LA RIVE SANS PERMIS À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2026

Couper des arbres dans la rive d'un cours d'eau sans permis expose une personne physique à des amendes significatives et à des obligations de restauration. Le *Règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles* (Q-2, r.0.1) renforce la surveillance et la protection de ces milieux sensibles, en exigeant que toute intervention soit autorisée et conforme aux normes environnementales.

Ce que dit le Règlement provincial :

Ce règlement provincial entre en vigueur au 1^{er} mars 2026. Il encadre toute intervention dans un milieu humide ou hydrique, incluant les rives des cours d'eau. De plus, les règles applicables aux bandes riveraines précisent qu'il est interdit d'y effectuer des travaux, dont la coupe d'arbres, sans obtenir une autorisation de la Municipalité ou de la MRC, dépendant de la situation.

Les amendes pour une personne physique ou morale :

Lorsqu'une personne coupe des arbres dans une rive sans permis, elle commet une infraction à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Dès la première infraction, le contrevenant est passible d'une amende de 8 000 \$ pour une personne physique. Dans le cas d'une personne morale, l'amende minimale est de 24 000 \$.

Il peut y avoir des sanctions plus élevées en cas de dommages importants.

Finalement, il pourrait y avoir une obligation de restaurer le site.



La Municipalité VOUS INFORME

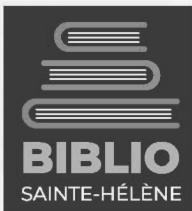
LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT		NON-RÉSIDENT		
	Journée complète	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Journée complète	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle – Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle – Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage	Tarif de 35,00 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

LOCATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$
Terrain de volleyball OU soccer OU dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de tennis OU pickleball OU skate park	20,00 \$	25,00 \$
Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$

À titre privé pour une ligue sportive, une activité familiale ou un événement d'entreprise, les infrastructures sportives peuvent être louées, faisant en sorte d'être réservées à l'usage exclusif du locataire.

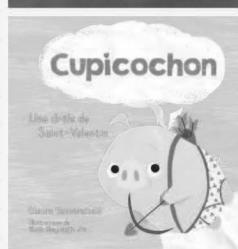
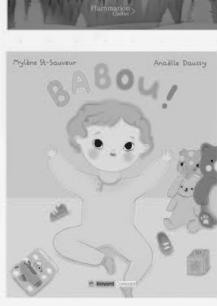
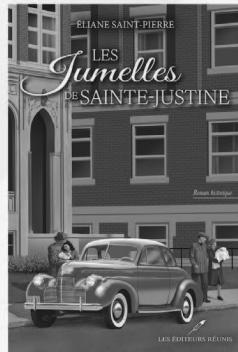
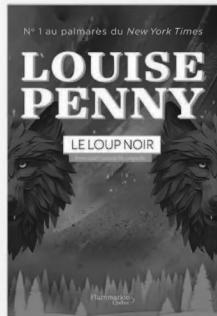
POUR INFORMATION, contactez Martine Lupien au 450 791-2455 poste 0 ou à mun@saintehelenedebagot.com



670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

NOUVEAUTÉS



La Municipalité tient à vous informer que la bibliothèque sera fermée du 1^{er} au 10 mars 2026 pour des travaux de peinture.



DEMANDE D'INTÉGRATION
15 DÉCEMBRE AU 28 FÉVRIER

CAMP DE JOUR

VOTRE ENFANT:

- REÇOIT L'AIDE D'UN INTERVENANT À L'ÉCOLE?
- GÈRE PARFOIS DIFFICILEMENT SES ÉMOTIONS?
- ARRIVE LABORIEUSEMENT À SUIVRE LE GROUPE?
- A UN DIAGNOSTIC OU UNE HYPOTHÈSE ?
- AIMERAIT AVOIR "SON" ACCOMPAGNATEUR POUR UN ÉTÉ AMUSANT SANS TROP DE DÉFI?

AVEC UN ACCOMPAGNATEUR, JE GAGNE:

- 1- DES INTERVENTIONS STRATÉGIQUES POUR MON JEUNE
- 2- UNE PERSONNE ATTIRÉE À MON ENFANT ET SES BESOINS
- 3- LA CERTITUDE QUE TOUT SERA MIS EN PLACE POUR AIDER MON ENFANT À S'ÉPANOUIR

IL EST DÉJÀ LE TEMPS DE PENSER À COMPLÉTER UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'INTÉGRATION POUR VOTRE ENFANT.

INFORMEZ-VOUS MAINTENANT POUR NE PAS RATER VOTRE CHANCE
DEMANDE D'INTÉGRATION DU 15 DÉCEMBRE AU 28 FÉVRIER 2026

Les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain doivent compléter le formulaire disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.saintehelenedebagot.com dans la section *Loisirs et vie communautaire* sous l'onglet *Camp de jour, Programme d'accompagnement* et *Formulaire d'accompagnement d'ici le 28 février 2026*.

Pour information, composez le 450 791-2455, poste 2310.

Les loisirs EN MOUVEMENT



CAMP DE JOUR 2026

Animateur (trice) – Camp de jour

Description du poste

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur du camp de jour. La nature du travail consiste à planifier, organiser et animer un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. La personne doit également participer activement à l'élaboration des journées thématiques, des sorties, des profils et du spectacle de fin d'été.

Accompagnateur (trice) – Camp de jour

Description du poste

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur du camp de jour. La nature du travail consiste à assurer la sécurité et le bien-être du ou des enfants qu'elle accompagne. La personne doit également participer activement à la planification, l'élaboration et la réalisation des activités adaptées pour les enfants à besoin particuliers.

Exigences

- Être âgé de 15 ans et plus;
- Être disponible pour toute la période estivale 2026 soit du 30 juin au 21 août;
- Avoir un intérêt marqué pour les enfants;
- Démontrer un sens des responsabilités et un esprit d'équipe fort;
- Posséder une automobile est un atout.

Conditions salariales

- Selon expérience;
- Horaire de travail : +/- 35 heures par semaine.

Aide-animateur recherchés – Camp de jour

Le programme aide-animateur est une belle façon de garder un pied dans le camp de jour. Il s'agit d'un poste non rémunéré s'adressant aux enfants âgés entre 11 et 12 ans qui souhaitent acquérir de l'expérience dans un milieu de travail. Il s'agit d'un travail sur une base volontaire. Aucun nombre d'heures et de semaines minimum n'est requis. Le jeune est appelé à venir en aide aux animateurs et à l'équipe. Les activités et sorties sont gratuites pour les aide-animateurs. Aucuns frais ne sont exigés aux parents pour les services du camp de jour et de garde pour les aide-animateurs. Il s'agit d'une expérience très formatrice et enrichissante pour les jeunes.

Tu as envie d'apprendre le métier d'animateur?

Tu as envie d'exercer des responsabilités au camp de jour?

Tu as envie de partager tes idées ET MÊME D'ANIMER?

Envoie ton curriculum vitae au plus tard le 19 mars 2026, 16 h par courriel au Comité des loisirs Ste-Hélène à loisir@saintehelenedebagot.com ou par la poste au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) JOH 1M0.

INSCRIPTION AU SOCCER 2026 (local et ligue)

ÉTÉ 2026



Ligue de soccer Montérégie

La ligue de soccer Montérégie est une ligue amicale qui permet aux enfants d'apprendre le soccer et de développer leur esprit d'équipe et sportif. Il y a, en moyenne, 12 « matchs » dans l'été, dont 6 qui sont à domicile. Des pratiques s'ajoutent à raison d'une par semaine. Un horaire est établi au début de la saison.

COÛT : 100 \$ (incluant le chandail, le short et les bas de soccer)

IMPORTANT : Assurez-vous d'avoir une photo grandeur passeport (format JPEG) et la carte d'assurance maladie de votre enfant et de remplir le passeport afin de compléter son inscription.



Soccer local

Le soccer local se pratique sur nos terrains et il s'adresse uniquement aux enfants de 3 et 4 ans. Un soir de soccer par semaine est prévu.

COÛT : 35 \$

INSCRIPTION DISPONIBLE DÈS LE 2 MARS, À 12 h

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.saintehelenedebagot.com dans la section *Loisir et vie communautaire* sous l'onglet *Soccer*.

Vous avez jusqu'au vendredi 27 mars à 12 h pour vous inscrire.

Pour information :

Courriel : loisir@saintehelenedebagot.com ou
Téléphone au 450 791-2455 (2310).



L'Implication d'entraîneurs bénévoles est primordiale pour la tenue de l'activité.



ENTRAÎNEURS (ES) ET ARBITRES DE SOCCER RECHERCHÉS

ENTRAÎNEURS (ES)

Vous aimez les jeunes et avez de l'intérêt pour le soccer? Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneurs et d'assistant-entraîneurs pour notre saison 2026 de soccer.

INTÉRESSÉ(E)S?

Inscrivez-vous **IMMÉDIATEMENT** par téléphone au 450 791-2455 (2310) ou par courriel à l'adresse : loisir@saintehelenedebagot.com.

Au plaisir de vous rencontrer!



ARBITRES

Tu as 11 ans et plus et tu as un intérêt marqué pour le soccer? Tu aimerais devenir arbitre pour la ligue de soccer mineure montérégienne?

Nous t'invitons à communiquer avec nous **IMMÉDIATEMENT** par téléphone : Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310).

*** Salaire et horaire à discuter ***

Au plaisir de faire votre connaissance!

Les loisirs

EN MOUVEMENT

BALLE DONNÉE MIXTE DE STE-HÉLÈNE

Vous avez 16 ans et plus et vous aimeriez intégrer une équipe de balle-donnée mixte? La balle-donnée mixte est de retour cet été.

Horaire : Les vendredis du 15 mai au 25 septembre 2026

Lieu : Terrain de baseball de Sainte-Hélène, 400, 2^e Rue

Heure : 19 h

Inscription :

Quand : À compter du mercredi 18 mars 2026

Comment : Par téléphone ou via Facebook

Coût :

Résidents : 35 \$

Non-résidents : 45 \$

* Payable lors de la première rencontre *



Information :

Stéphanie Beaumier au 450 381-6644 ou via Facebook « Balle donnée mixte de Ste-Hélène »

RELÂCHE SCOLAIRE 2026

Le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la semaine de relâche scolaire en mars 2026. Cependant, quelques activités très intéressantes se déroulent dans la MRC des Maskoutains qui peuvent rendre votre congé scolaire agréable. Renseignez-vous!

JOURNÉES BLANCHES
de la relâche scolaire

27 février au 9 mars 2026

Chouette à voir!

www.chouetteavoir.ca

Présentations d'oiseaux

Espace familial intérieur

Activités extérieures

© Steven Maltais

© Sven Legault

© Isabelle Faizo

© Elisabeth Clavel



BRUNCH DE LA FABRIQUE STE-HÉLÈNE

Date : **Dimanche 8 mars 2026**

Heure : **11 h 30**

Lieu : **Centre communautaire**
421, 4^e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot

Après la messe country de 10 h.
Suivi d'un encan.

13 ans et +

EN PRÉVENTE : 25,00 \$

À LA PORTE : 30,00\$

Enfant de 6 à 12 ans : 10,00 \$

Billets disponibles auprès des Marguillers.

INFORMATION

Christian Couet-Lannes : 450 501-0759

Bureau : 450 791-2480

Bruno Raymond : 450 513-0829

ORGANISMES PARTENAIRES

BOURSE AGRICOLE – LES LAURÉATS 2025 DÉVOILÉS

Le 10 décembre, à Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains, la Fondation AGRIA et les partenaires de la Bourse agricole ont célébré l'excellence en agriculture en remettant une aide financière de 10 000 \$ à deux lauréats issus de la relève, dont madame Marlène Savoie qui a une entreprise à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Catégorie : Créneaux spécialisés, agriculture en émergence, marché de niche et local

Marlène Savoie / La petite Savoie, Ferme maraîchère / Sainte-Hélène-de-Bagot



Marlène Savoie est une entrepreneure dont le parcours se distingue par son intérêt pour l'alimentation, ayant notamment étudié en Gestion de la restauration. À 27 ans, elle a choisi de concrétiser ce qu'elle appelait son « projet de retraite », soit participer et contribuer à la relève agricole, à sa manière. Riche d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Production horticole et d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en Lancement d'entreprise, elle a fondé La Petite Savoie en 2023. Issue d'une famille agricole depuis quatre générations, Marlène combine savoir-faire traditionnel et pratiques modernes pour créer un modèle d'agriculture à petite échelle, axé sur la qualité, la proximité et l'impact humain. Elle offre des légumes frais et locaux, cultivés sans pesticides ni engrais de synthèse, dans le respect de la nature et des principes de durabilité. La Bourse lui permettra d'acheter un chariot élévateur de serre. En plus d'accroître sa productivité, cet investissement contribuera à un rythme de travail plus soutenu et à l'optimisation des opérations.

DÉFI OSENTREPRENDRE 2026

LES ENTREPRISES MASKOUTAINES INVITÉES À PRÉSENTER LEUR PROJET

La 28^e édition du Défi OSEntreprendre est lancée, et Saint-Hyacinthe Technopole invite les entrepreneurs d'ici, qu'ils soient en démarrage ou en pleine croissance, à déposer leur candidature à ce concours, considéré comme l'un des plus importants dédié à l'entrepreneuriat au Québec.

Véritable vitrine pour le talent entrepreneurial, le Défi permet chaque année à des centaines d'initiatives d'affaires locales de se faire connaître, de gagner en visibilité et d'accéder à un réseau de soutien unique. À l'échelle québécoise, plus de 500 000 \$ en prix seront remis aux entrepreneurs lauréats, notamment dans les volets mettant de l'avant des parcours entrepreneuriaux qui se démarquent.

Comment s'inscrire?

Le formulaire d'inscription est disponible dès maintenant, et ce, jusqu'au **11 mars 2026, 16 h**. Les entrepreneurs peuvent consulter tous les détails pour préparer leur candidature sur le site Internet www.osentreprendre.quebec dans l'une ou l'autre des deux catégories ouvertes aux entrepreneurs.

Information : 450 774-9000, poste 1226 / marceauv@st-hyacinthetechnopole.com.



Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe



LA MRC VOUS INFORME

JANVIER 2026

→ Les comités de bassins versants et la protection de l'eau

MRC DES
MASKOUTAINS

RÉDACTION
CÉCILE GRAILLET



Le vaste territoire de la MRC des Maskoutains est sillonné par plusieurs cours d'eau, de la rivière Yamaska jusqu'à de nombreux petits ruisseaux. Pour aider à prendre soin de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques qui s'y rattachent, des citoyens ont formé des comités de bassins versants, soutenus par deux chargées de projet de la MRC. Ces comités, composés principalement de bénévoles, posent des gestes ciblés pour répondre à des besoins précis observés dans la région.

Les projets liés aux comités de bassins versants sont diversifiés (aménagements de bandes riveraines, ensemencement, installation de nichoirs, caractérisation des berges, etc.) et demandent une participation étroite entre divers acteurs.

En plus de cette coopération avec les propriétaires riverains et les municipalités, la MRC travaille en partenariat avec les étudiants de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme dans le cadre d'Opération PAJE (Partenariat Action Jeunesse en Environnement). Leur implication permet de rendre concrets leurs apprentissages et de développer des compétences en environnement.

En allant sur le terrain, ces jeunes en formation réalisent l'importance de la préservation du milieu et le travail que nécessite sa restauration.

Cette collaboration pour, par exemple, mesurer la qualité de l'eau, restaurer des berges ou planter des arbres, leur permet d'être impliqués dans la résolution de problématiques réelles.

La MRC trouve primordial que les projets collectifs, individuels et municipaux, touchant à la santé de nos cours d'eau soient gérés de manière concertée. C'est de cette façon que la qualité de l'eau, la vie animale et végétale qui gravitent autour, et l'équilibre des berges pourront être améliorés et préservés, cet écosystème des cours d'eau ayant un impact tangible sur la qualité de vie des riverains.

Ainsi, si vous êtes propriétaire d'un terrain en bordure de cours d'eau et que vous désirez vous assurer de la santé de la biodiversité, améliorer votre bande riveraine ou solutionner des problèmes d'érosion ou autres, vous pouvez faire appel au comité du bassin versant correspondant à votre secteur.

Si vous avez des questions ou que vous voulez vous impliquer comme bénévole sur l'un des comités, vous pouvez contacter Margerie Lorrain Cayer, chargée de projet aux bassins versants, au 450 774-3141, poste 3157 ou par courriel à agent.bv@mrcdesmaskoutains.ca. La qualité de nos cours d'eau, c'est l'affaire de tous!

Infos pratiques

ORGANISMES PARTENAIRES

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

DE NOUVELLES GRILLES TARIFAIRIES
EN VIGUEUR DÈS LE 1^{ER} FÉVRIER 2026



Transport adapté

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	3,75 \$	4,50 \$	5,00 \$
Carte 10 passages	30,00 \$	38,00 \$	45,00 \$
Carte mensuelle	80,00 \$	125,00 \$	145,00 \$

Transport collectif régional

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	4,75 \$	5,25 \$	5,75 \$
Carte 10 passages	40,00 \$	45,00 \$	50,00 \$
Carte mensuelle	130,00 \$	150,00 \$	170,00 \$

Zone 1 : à l'intérieur de Saint-Hyacinthe **Zone 3 :** de Sainte-Hélène-de-Bagot à Saint-Hyacinthe

Le transport adapté vise à favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées. La politique d'admissibilité est établie selon les règles du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, afin d'assurer une uniformité dans le traitement des demandes. Pour connaître les critères d'admissibilités et remplir le formulaire d'admission, visitez le site de la MRC à : mrcmaskoutains.qc.ca/transport-adapte-admission.

Pour réserver ou annuler un transport : 450 774-8810.

La MRC offre le service de transport collectif régional en utilisant les places disponibles dans les circuits du transport adapté, selon les dessertes en vigueur et il fonctionne à partir de points d'embarquement déterminés.

Pour utiliser ce service, inscrivez-vous en ligne à : mrcmaskoutains.qc.ca/transport-collectif-inscription.

Pour réserver ou annuler un transport : 450 774-8810

Pour de plus amples informations : 450 774-3170.



PROGRAMME CSRM

Le programme **CSRM (Capture, Stérilisation, Relâche et Maintien)** est maintenant offert à l'ensemble des **municipalités desservies par la SPA de Drummond**. Ce programme vise à **contrôler de façon humaine et responsable la population de chats communautaires** vivant à l'extérieur, tout en améliorant leur bien-être et en favorisant une cohabitation harmonieuse avec les citoyens. La **stérilisation est gratuite** dans le cadre du programme CSRM.

Voici quelques avantages de la stérilisation des chats communautaires :

- Réduction de la reproduction non désirée pour diminuer la surpopulation féline;
- Diminution de certains comportements problématiques;
- Amélioration de la santé globale des chats;
- Maintien de l'équilibre du territoire.

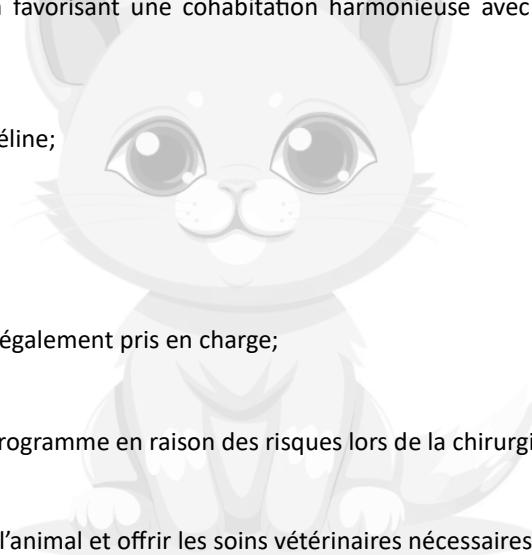
Conditions d'admissibilité :

- Chats errants vivant à l'extérieur. Les chats difficilement manipulables sont également pris en charge;
- Maximum de trois (3) chats par unité d'habitation;
- Demeurer dans une ville ou municipalité desservie par la SPAD;
- Les chats malades ou en mauvais état général ne sont pas admissibles au programme en raison des risques lors de la chirurgie.

Engagement du citoyen :

- Le citoyen responsable s'engage à nourrir, abreuver, veiller au bien-être de l'animal et offrir les soins vétérinaires nécessaires au besoin (à ses frais);
- Un abri adéquat doit être mis en place par le citoyen afin de protéger les chats du froid, de la chaleur et des intempéries.

Pour toute demande ou pour plus d'informations : csrm@spad.ca



ORGANISMES PARTENAIRES

DU NOUVEAU DANS LA LIVRAISON ET LA RÉPARATION DES BACS VERTS ET BLEUS

Les bacs verts et bleus sont maintenant la propriété de Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et non plus de la Municipalité. Pour obtenir un nouveau bac ou pour le faire réparer, vous devez en faire la demande à la Municipalité, qui elle enverra une requête à l'entrepreneur.

Les délais de livraison et de réparation sont dorénavant de 20 jours environ.

Les bacs noirs appartiennent toujours aux propriétaires (citoyens), tandis que les bacs bruns appartiennent à la Municipalité. Il est toujours possible de se procurer un bac noir, au coût de 120 \$, à la Municipalité ou un bac brun gratuitement auprès de la



Municipalité. Vous pouvez également vous procurer un bac noir dans la quincaillerie de votre choix. La Municipalité fait la livraison des bacs directement à votre domicile.

GARE AU GEL DU BAC BRUN

3 façons de gérer les matières organiques pour éviter les problèmes:

- 1** Déposer un grand sac de papier à l'intérieur du bac
- 2** Placer les matières dans un sac de papier kraft...
- 3** ou dans du papier journal

Les matières sont collées aux parois du bac?

- Si possible, placer temporairement votre bac dans un endroit chauffé;
- Décoller les matières organiques des parois à l'aide d'un objet long.

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Actions et des Ménages

www.riam.quebec
450 774-2350

Janvier - 2026

CALENDRIER DES COLLECTES 2026



FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					



DEUX ENDROITS POUR DÉPOSER VOS PILES

Le service de récupération de piles est disponible au bureau municipal de Sainte-Hélène-de-Bagot au 421, 4^e Avenue et chez Agiska BMR PRO Sainte-Hélène au 655, rue Principale, près de la boîte aux lettres rouge, à l'extérieur. Des boîtes en carton sont prévues à cet effet.



INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Année scolaire 2026-2027



Du 16 février au 27 février 2026

Programme Passe-Partout

Pour les enfants qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre 2026

Maternelle 4 ans et 5 ans

Pour les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2026



Afin de procéder à l'inscription, les familles immigrantes doivent communiquer avec la Maison de la Famille des Maskoutains, par téléphone, au 450 771-4010.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



www.csssh.gouv.qc.ca



450 773-8401, poste 3333

Vidéos explicatives du processus d'inscription disponibles dans 5 langues au lien suivant :



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec



ORGANISMES PARTENAIRES

fadoq

Club FADOQ Ste-Hélène
Richelieu-Yamaska

Toutes nos activités ont repris et il est toujours temps de s'inscrire pour y participer.

Jeudi
12 mars :**Dîner-conférence** : Dîner servi à 12 h par Resto 152. Nous voulons souligner le 8 mars la Journée internationale du droit des femmes. Sujet : Les filles du Roi. Conférencier : Gaëtan St-Arnaud, professeur d'histoire retraité. Réservation obligatoire avant le 9 mars, auprès de Jean Gauthier au 450 791-2520.Samedi
14 mars :**Loisirs en fête de 13 h à 17 h** : Invitation à tous pour participer à l'activité organisée par le Comité des loisirs. Fête intergénérationnelle. On vous attend.Jeudi
26 mars :**Souper FADOQ du mois** : Le souper est servi à 18 h. Réservation obligatoire auprès de Gisèle Laliberté au 450 791-0304.Mercredi
26 août :**Voyage en autobus à Trois-Rivières** : Comédie musicale Pub Royal Cowboys Fringants. Transport-souper-spectacle à 259 \$ par personne. Contactez Lise Laferrière au 450 791-2629 ou lise.fadoq@hotmail.com. Réservez tôt pour avoir de bons billets.**Avantages d'être membre FADOQ** : (Consultez fadoq.ca et cliquez sur Rabais)

Vous profiterez de partenariats avantageux, près de 1 000 rabais et priviléges. Assurances : Auto-habitation-voyage, etc. Santé : Lunettes, appareils auditifs, alerte médicale-chute, etc. Tourisme-voyage-sport-loisir-restauration, etc. Ne s'applique qu'aux membres ayant une carte de membre valide.

ANNIVERSAIRES DU MOIS DE MARS

M. Laurier Fluet	1	M. Claude Lapointe	4	Mme Pauline Jodoin	18	Mme Denise Bédard	25
M. Yves Benoit	1	Mme France Larocque	10	M. Louis Messier	19	Mme Suzanne Raymond	28
M. Gilles Girard	1	Mme Jocelyne Messier	12	M. Cyrille Belval	19	Mme Raymonde Leduc	28
Mme Francine Cabana	1	M. Pierre Lapalme	13	Mme Véronique Paccou	22	Mme France Lapierre	29
Mme Lise Delude	4	Mme Renée Therrien	16	Mme Ginette Leclerc	23	M. René Senez	30

Bonne fête!

BRISONS L'ISOLEMENT

une amitié à la fois



Le Trait d'Union Montérégien est à la recherche de bénévoles pour offrir une présence à des personnes isolées



bénévoles recherchés
plus d'information



450-223-1252

tumparraine.org
info@tumparraine.org

COORDONNÉES

PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET DES CITOYENS

- **Société protectrice des animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 – www.spadrummond.com
- **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 – www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
 - Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
 - Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 – www.mrcdesmaskoutains.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de services postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 – 655, rue Principale
- **Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401 poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :
RADAR : (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaires** : 1 888 454-3998



DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'Assemblée nationale du Québec : 1 800 969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

- **Cablevision** : 1 800 567-6353
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Sogetel** : 1 866 764-3835
- **Télébec** : 1 888 835-3232

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

RBQ 8348-4337-09

CONSTRUCTION
ROY
inc.
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, QC J0H 1M0

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, QC J0H 1R0

Excavation
Sylvain Plante
et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION
Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté
Propriétaires
450 791-2630

428, rue Hébert
Ste-Hélène-de-Bagot

~~E~~ **G-DION & FILS INC.**
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :
 Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286
info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

Érablière L'Autre Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616

PAYSAGEMENT Lapierre
RBQ 5592-8188-01

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.ca



**SYLVAIN
Girard**

Service professionnel et courtois

TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calcique-magnésienne-dolomique | Service de GPS
LIQUEIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
 Agricole (bétail, lavage...)

NOUVEAU

Services de location

- Bulldozer
- Bouteur compacteur
- Excavatrice

1-800-463-0346 • www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca



Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire
5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès>pharma
chez Walmart



Les entreprises Racicot inc.

450 518-4297

Déneigement

- commercial
- résidentiel

Kiosque à la ferme





la petite Savoie
FERME MARAICHERE

Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

La Petite Savoie Ferme maraichère



COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

 **450 888-1313**
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



Yves Marois
819 313-0108
ctb@vallieresasphalte.com
vallieresasphalte.com

PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix,
contactez-nous pour vos réalisations extérieures.



Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot



GARAGE DENIS ORANGE
337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219





**RE/MAX
RENAISSANCE**
AGENCE IMMOBILIÈRE

450.230.6667

**LUSSIER IMMOBILIER
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!**
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

LES PETITS MOTEURS ERIC
REPARATION DE PETITS MOTEURS

ERIC BAZINET

819 471-2971
1376, RANG BRODEUR
ST-EUGENE

Fleur de Lys
Clinique d'hygiène
dentaire

450 513 2056

SERVICES

- Évaluation générale de la cavité buccale
- Nettoyage dentaire pour toute la famille
- Nettoyage des implants et des prothèses
- Scellants de puits et fissures
- Application de produits désensibilisants
- Blanchiment dentaire (avec ordonnance du dentiste)

« Soins d'hygiène dentaire professionnels, doux et abordables »



**2860 boul
Laframboise
SAINT HYACINTHE**

**Assurances
gouvernementales
et autres acceptées**

RENDEZ-VOUS
EN LIGNE





**André
LAMONTAGNE**
DÉPUTÉ DE JOHNSON

ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÉCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUEBEC

450 546-3251
andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca

ALIMENTATION FAMILLE Croteau INC.



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

**MARCHÉ
BONICHOIX**

OFFRE D'EMPLOI
PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:

- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard-Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)



LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND





st-hyacinthetechnopole.com



en solide compagnie

pour soutenir les entrepreneurs
de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Profitez d'un **accompagnement**
et d'un **service gratuit**
pour propulser votre **projet d'affaires**
commercial ou industriel.

MA BULLE DE LECTURE

Coffret québécois littéraire et gourmand



Des histoires à dévorer, des produits d'ici à savourer - un coffret mensuel unique.

- Lecture adaptée à vos goûts
- Produits d'entreprises québécoises
- Livraison chaque mois, à la maison



À OFFRIR OU À S'OFFRIR !

mabulledelecture.ca | @mabulledelecture

Votre garage de confiance !

**LA FORCE
MÉCANIQUE**

450 381-AUTO

Depuis 2014

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS
ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES
ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES
RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE
VOITURES DE COURTOISIE



UNI-PRO
EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT
AUTOMOBILE**

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

RÉVEILLEZ VOTRE INTÉRÊT POUR LE REER ET LE CELI

Explorez les possibilités d'une stratégie
d'épargne combinée.

desjardins.com/reerceli

Certaines conditions et modalités s'appliquent.

